

LE TROIS MARS DEUX-MILLE-VINGT-CINQ A DIX HEURES, S'EST RÉUNI, LE CONSEIL MUNICIPAL EN SALLE DES GRANGES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR FRANCOIS RIO, MAIRE DE LA COMMUNE, À LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU VINGT-ET-UN FEVRIER DEUX-MILLE-VINGT-CINQ.

PRESENTS : M. RIO, Mme FABRY, M. PLAUTIN, Mme BRUEL, M. VAN LEYNSEELE, M. TREPRAU, M. BRUGUIERE, Mme PASSERAT DE LA CHAPELLE, Mme BIANCO CHAINE, Mme MOUGIN, Mme FERRAI, Mme RIMBERT, Mme PENA, M. ROBIN, Mme MYSONA, M. FONTVIEILLE, Mme OMS.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme MAURIN donne procuration à Mme FABRY, M. HIVIN donne procuration à M. TREPRAU, M. QUINTIN donne procuration à M. PLAUTIN, M. BLANCHARD donne procuration à Mme BIANCO-CHAINE, M. CADIOU donne procuration à Mme BRUEL, Mme ROLLAND donne procuration à Mme PENA, Mme VESSIOT donne procuration à M. ROBIN.

ABSENTS : M. LEFEVRE, M. WALCZAK, Mme DE ROBERT DE LAFREGEYRE, M. BOISSEAU, M. THEOL, M. DE BOISGELIN, M. SIGAUD, Mme NABET, M. CANDELA.

M. BRUGUIERE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Objet : Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'année 2025 (ROB)

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment son article 107,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2312-1 et D. 2312-3,

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

Considérant que doit être présenté par le Maire, dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget primitif, un rapport prévu à l'article L. 2312-1 du CGCT sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structuration et la gestion de la dette de commune de Saint-Jean-de-Védas ainsi que les autres éléments prévus aux articles L 2312-1 et D. 2312-3 du CGCT,

Considérant la présentation par Monsieur Luc ROBIN, Conseiller Municipal délégué aux Finances, pour le budget primitif 2025, des éléments économiques, budgétaires et financiers contribuant au rapport d'orientation budgétaire,

Considérant les débats qui s'en sont suivis,

Considérant que le rapport une fois examiné et adopté par l'assemblée délibérante est mis à la disposition du public sur le site internet de la ville dans les quinze jours suivants sa tenue et

transmis au Président de Montpellier Méditerranée Métropole. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal, de délibérer sur cette affaire et, le cas échéant :

- DE PRENDRE ACTE du rapport ci-joint d'orientation budgétaire relatif au Budget Primitif présenté pour l'année 2025,
- DE PRENDRE ACTE des débats intervenus,
- DE CHARGER Monsieur le Maire d'effectuer les formalités décrites ci-dessus concernant la transmission, la mise à la disposition du public et la publication du rapport ci-joint.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

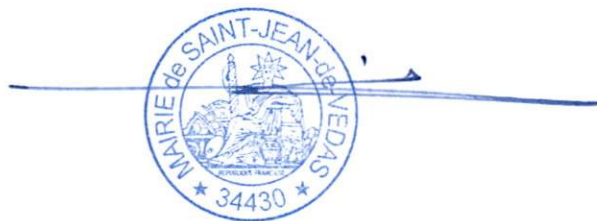
ADOpte à la majorité cette délibération par :

- 10 voix pour (M. RIO, M. VAN LEYNSEELE, M. BRUGUIERE, Mme PASSERAT DE LA CHAPELLE, Mme MOUGIN, Mme FERRAI, Mme RIMBERT, M. ROBIN, M. FONTVIEILLE, Mme VESSIOT),
- 2 voix contre (Mme MYSONA, Mme OMS),
- 12 abstentions (Mme FABRY, M. PLAUTIN, Mme BRUEL, Mme MAURIN, M. HIVIN, M. TREPRAU, Mme BIANCO-CHAINE, M. QUINTIN, M. BLANCHARD, Mme PENA, M. CADIOU, Mme ROLLAND).

Jacques BRUGUIERE
Secrétaire de séance



François RIO
Maire de Saint-Jean-de-Védas



Certifié exécutoire compte tenu de :

sa transmission en préfecture le 07/03/2025
et de sa publication le 07/03/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours par courrier ou via le site internet www.telerecours.fr devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

Mairie de Saint-Jean-de-Védas

PREAMBULE.....	2
I. CONTEXTE D'ELABORATION DU BUDGET PRIMITIF.....	3
a. Eléments de contexte macroéconomique.....	3
b. Le contexte des finances locales	4
c. Mesures initialement prévues au sein du premier PLF 2025 pour les collectivités locales	10
II. ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE DE SAINT-JEAN-DE-VÉDAS	10
a. Environnement	10
b. Pôle Enfance Jeunesse.....	11
c. Création d'un Pumptrack et d'un circuit Mobi'Ludique	11
d. Mobilité	11
e. Sécurité.....	11
f. Culture et associations	11
g. Extension du cimetière de l'Agniel	12
III. PERSPECTIVES BUDGETAIRES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	12
a. Recettes réelles de fonctionnement.....	12
b. Dépenses réelles de fonctionnement.....	14
IV. POLITIQUE ET EVOLUTION DES RESSOURCES HUMAINES.....	17
a. Politique de gestion RH	17
b. Structure des effectifs.....	18
c. Durée effective du travail	20
d. Avantages sociaux et en nature.....	21
e. Evolution et répartition des dépenses de personnel	21
f. Focus sur l'absentéisme.....	22
V. PERSPECTIVES BUDGETAIRES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	22
a. Investissement des services	23
b. Grands Projets	23
c. Financement de la section d'investissement	24
VI. DETTE COMMUNALE	25
a. Structure de la dette.....	25
b. Extinction de la dette.....	26
c. Capacité de désendettement	26
VII. SYNTHESE DES GRANDES MASSES BUDGETAIRES	27
a. Résultats de clôture de l'exercice 2024	27
b. Synthèse de la prévision budgétaire 2025	28
c. Autres indicateurs d'équilibre financiers.....	29
CONCLUSION	31

PREAMBULE

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget.

La loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République a modifié substantiellement l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales précisant les obligations des communes en matière de DOB.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de dix semaines (le délai est passé de deux mois à dix semaines depuis le déploiement du référentiel M57) précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), la loi exigeant que ce rapport expose à minima trois grands thèmes d'orientation :

Les orientations budgétaires : Le ROB doit présenter les évolutions prévues en dépenses et recettes, à la fois en section de fonctionnement et d'investissement. Pour les recettes, le rapport doit préciser les hypothèses retenues pour la construction du budget. Ces hypothèses concernent les concours financiers de l'Etat, la fiscalité, la tarification des services publics locaux et les subventions.

Les engagements pluriannuels : Le rapport doit exposer le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), incluant les prévisions de dépenses et de recettes et le cas échéant les orientations concernant les autorisations de programme (AP).

La structure et la gestion de la dette : Le rapport indique le montant total de la dette contractée par la collectivité, la structure de l'encours ainsi que son profil d'extinction et le montant des emprunts visés à la fin de l'exercice budgétaire. Il précise également la capacité de désendettement et d'autofinancement de la collectivité.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte en outre une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Le rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

I. CONTEXTE D'ELABORATION DU BUDGET PRIMITIF

a. Éléments de contexte macroéconomique

• International et zone Euro¹

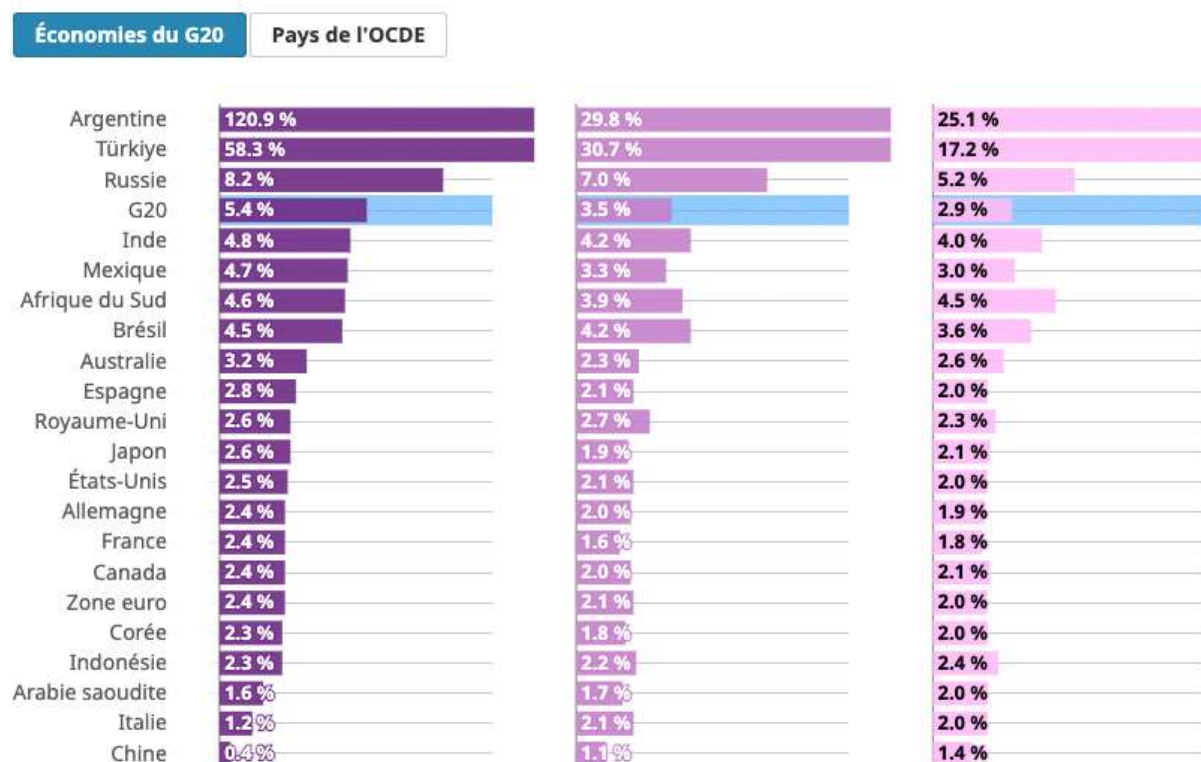
La croissance mondiale devrait rester globalement stable au cours des deux prochaines années. Pour la zone Euro les prévisions de croissance seraient de 1.3% en 2025 de 0.9% en France (puis 1% en 2026).

L'inflation devrait poursuivre son repli.

Le recul de l'inflation globale s'est poursuivi dans la majorité des pays tout au long de 2024, à la faveur de nouvelles baisses des prix des produits alimentaires, de l'énergie et des biens.

Toutefois, dans les services, la hausse des prix se révèle encore persistante, s'établissant à environ 4% dans l'économie médiane de l'OCDE en septembre. À l'avenir, dans les pays du G20, la hausse annuelle des prix à la consommation devrait encore diminuer. Les projections d'inflation en France seraient de 1.6% en 2025 et 1.8% en 2026.

Projections d'inflation globale pour 2024, 2025 et 2026
Glissement annuel en %



Note : Ce tableau montre l'indice harmonisé des prix à la consommation pour la zone euro, chacun de ses États membres et le Royaume-Uni, et l'indice national des prix à la consommation pour l'ensemble des autres pays.

Source : [Perspectives économiques de l'OCDE, décembre 2024](#).

¹ source OCDE

De grandes incertitudes subsistent.

Les fortes tensions géopolitiques risquent d'entraîner des perturbations sur les marchés de l'énergie et dans les chaînes d'approvisionnement, provoquant potentiellement une hausse de l'inflation et un ralentissement de l'activité économique

- **Eléments de contexte macroéconomique national²**

Le solde public se creuse et dépasse le seuil des -6% du PIB.

Prévu lors de la LF2024 à -4.4% du PIB en 2024, le solde public sera de -6.1% en 2024 avec un objectif à -5% en 2025.

Tableau 1 : Solde public par sous-secteur			
Capacité (+) ou besoin (-) de financement, en % du PIB	2023	2024	2025
État	-5,5	-5,2	-4,3
Organismes divers d'administration centrale	-0,1	-0,2	-0,2
Administrations publiques locales	-0,4	-0,7	-0,7
Administrations de sécurité sociale	0,4	0,0	0,2
Solde public	-5,5	-6,1	-5,0

La dette publique et les dépenses publiques au-delà des prévisions de la loi de finances 2024.

Initialement prévue à 109.7% du PIB dans la LF2024, la dette publique sera de 112.9% en 2024, avec une prévision à 114.7% en 2025.

Les dépenses publiques estimées à 55% du PIB en 2024 seront finalement de 56.8% avec une prévision à 56.4% en 2025.

b. Le contexte des finances locales³

Entre 2022 et 2023, les charges de fonctionnement des collectivités ont fortement augmenté (+5,9%).

Les recettes ont évolué moins vite (+3,4%). Dans ces conditions, leur épargne brute a baissé (-8,1%).

Pour autant, en puisant dans leurs réserves, les collectivités ont maintenu leur effort d'investissement à un très haut niveau (55,3 Md€), ce qui est un gage de sécurité financière.

Entre 2019 et 2023 les produits réels de fonctionnement représentent 252,1 Md€, soit une évolution de 12% à comparer à 2019, légèrement inférieure à l'augmentation des charges réelles de fonctionnement (14%).

² source ministère de l'Économie et des finances – Direction générale du Trésor

³ source Cours des Comptes

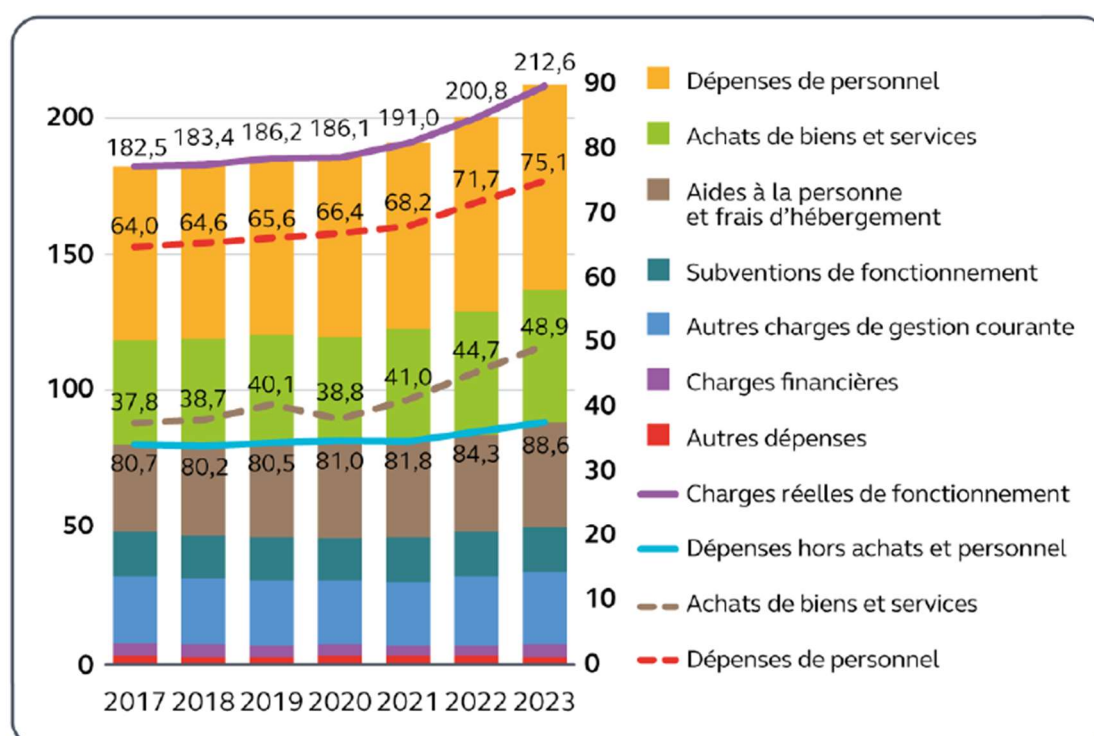
Principaux agrégats comptables des collectivités territoriales,
à périmètre courant (France entière, en Md€)

	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2023-2022	
						En montant	En %
Produits réels de fonctionnement (a)	225,3	221,1	232,4	243,8	252,1	+ 8,3	+ 3,4 %
Charges réelles de fonctionnement (b)	186,2	186,1	191,0	200,8	212,6	+ 11,8	+ 5,9 %
Épargne brute (a-b)	39,0	35,0	41,4	43,0	39,6	- 3,5	- 8,1 %
Épargne nette des remboursements d'emprunt	23,4	19,2	25,7	26,3	22,9	- 3,4	- 13,0 %
Dépenses réelles d'investissement	64,8	60,2	63,9	68,3	72,8	+ 4,5	+ 6,6 %
Encours de la dette	175,9	181,0	183,3	185,8	187,6	+ 1,8	+ 1,0 %
Compte au Trésor	45,7	51,5	59,1	59,9	55,3	- 4,6	- 7,7 %

Source : Cour des comptes, d'après des données de la DGFIP

- Evolution des Charges réelles de fonctionnement de 2019 à 2023

Charges réelles de fonctionnement des collectivités, à périmètre courant,
entre 2017 et 2023 (en Md€)



Source : Cour des comptes, d'après des données de la DGFIP

Lecture : les courbes hachurées montrent l'évolution des dépenses de personnel et d'achats (échelle de droite).

Si l'on constate une relative stabilité des charges de fonctionnement entre 2017 et 2020 la forte augmentation à partir de 2020 (après COVID) concerne deux d'entre elles, les autres restant stables :

Les charges réelles de fonctionnement :

De 2020 à 2023, elles ont augmenté de **+14% à 212.6Milliards €** pour 2 % sur les deux années avant crise sanitaire (2018-2019), En 2023, elles ont plus augmenté que l'inflation ;

Les dépenses de personnel :

De 2020 à 2023, elles ont progressé de **+13% à 75.1Milliards €** soit quatre fois plus qu'entre 2018 et 2020

Les disparités entre collectivités, plus marquées que les années précédentes, s'expliquent par des différences de composition des effectifs et d'ampleur des recrutements.

Les achats de biens et de services :

De 2020 à 2023, ils ont progressé de **+26% à 48.9 Milliards €** alors qu'ils étaient stables entre 2017 et 2020

Le reste des dépenses

De 2020 à 2023, a progressé de **+9% à 88.6 Milliards €** alors qu'ils étaient stables entre 2017 et 2020.

- Les produits réels de fonctionnement des collectivités

Produit des taxes ayant une assiette foncière perçues par « le bloc communal »
entre 2017 et 2023 (en Md€)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2023-2022		Évolution 2023-2020	
Bloc communal											
Taxe d'habitation	22,2	22,6	23,4	23,7	2,6	2,7	3,6	+ 0,9	36,4 %	- 20,1	- 84,8 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	18,8	19,4	20,3	20,8	34,3	36,2	39,7	+ 3,4	9,4 %	+ 18,9	90,8 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,1	1,2	+ 0,1	7,5 %	+ 0,1	12,7 %
CFE	7,7	8,0	8,0	8,3	6,9	7,1	7,6	+ 0,5	7,0 %	- 0,7	- 8,0 %
Total	49,6	51,0	52,7	53,8	44,8	47,1	52,0	+ 4,97	10,6 %	- 1,8	- 3,3 %

Source : Cour des comptes, d'après des données de la DGFîP

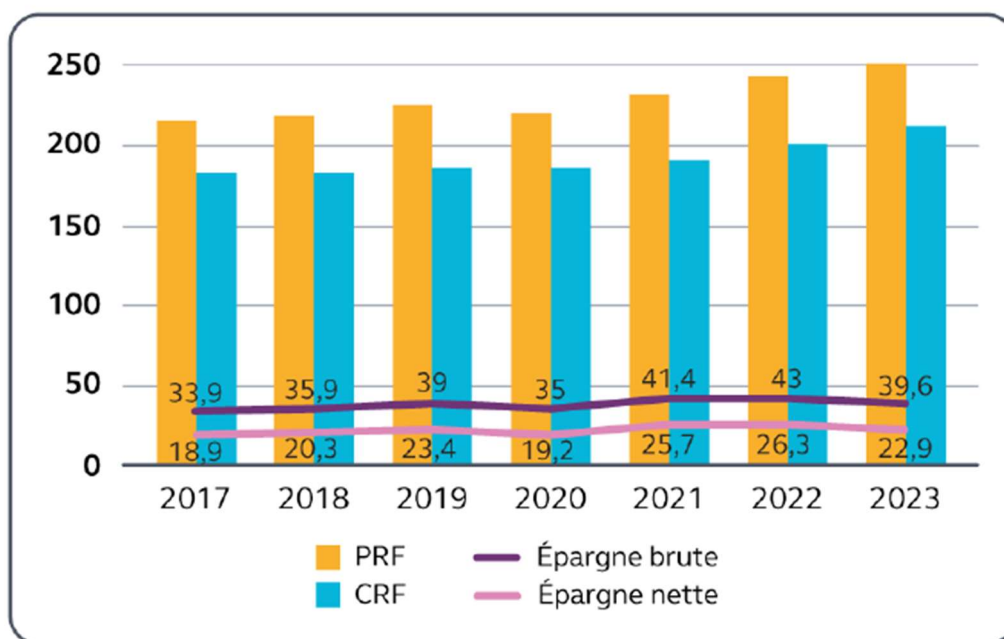
Les produits de la fiscalité

Sur la période 2019 - 2023, leur montant global est en légère baisse : 52 Milliards € en 2023 pour 52,7 en 2019. La baisse du produit des impôts locaux (- 3,5 Md€, - 6 %) est plus que compensée par la hausse des autres impôts et taxes (+ 8,6 Md€, + 8,5%).

Les impôts directs locaux du « bloc communal » ont été très dynamiques en 2023 (+ 11,3 %). Ce dynamisme concerne au premier chef les impôts ayant une assiette foncière.

Les produits de gestion représentent la quasi-totalité des autres recettes des collectivités (31,9 Md€ en 2023, contre 29,8 Md€ en 2022, soit +7%). Ils comprennent principalement les produits des services et du domaine (22,6 Md€, +4,3%), perçus à 93 % par les communes et les EPCI.

Épargnes brute et nette des collectivités entre 2017 et 2023 (en Md€)



Source : Cour des comptes, d'après des données de la DGFIP

PRF : produits réels de fonctionnement ; CRF : charges réelles de fonctionnement.

L'épargne brute des collectivités a baissé de 43 Md€ en 2022 à 39,6 Md€ en 2023 (- 3,5 Md€, soit - 8,1 %), à périmètre courant, sous l'effet d'une progression des charges (+ 11,8 Md€) plus élevée que celle des produits (+ 8,3 Md€) de fonctionnement.

L'épargne nette, (après remboursement d'emprunts), a reculé de 26,3 Md€ à 22,9 Md€ (- 3,4 Md€, soit -13%).

En 2020, la crise sanitaire avait entraîné une baisse de l'épargne brute et de l'épargne nette des collectivités

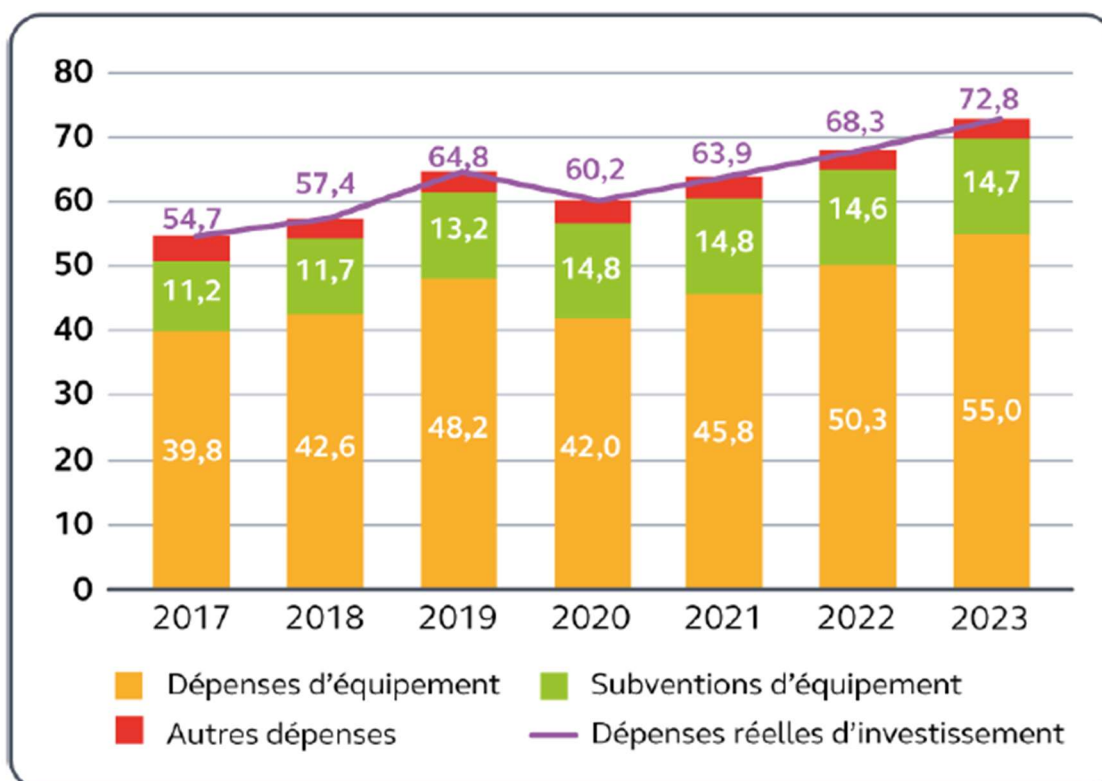
Après une forte remontée en 2021, suivie d'une nouvelle augmentation en 2022, l'épargne brute et l'épargne nette ont ainsi retrouvé en 2023 leur niveau de 2019.

- **Les investissements des collectivités**

Les trois quarts des investissements sont des dépenses d'équipement (55 Md€, contre 50,3 Md€ en 2022), en forte hausse (+ 4,7 Md€, soit + 9,4 %). Ils sont assurés à près de 80 % par le « bloc communal » : près de 90 % des investissements des communes et des intercommunalités sont des dépenses d'équipement.

Les subventions d'équipement versées sont en revanche stabilisées depuis quatre ans à près de 15 Md€ (14,7 Md€ en 2023, soit + 0,8 %). Elles représentent une part majoritaire des dépenses d'investissement des régions (8,8 Md€, soit 62 %de leurs dépenses), qui viennent en soutien des investissements des autres collectivités.

Dépenses d'investissement des collectivités entre 2017 et 2023 (en Md€)



Source : Cour des comptes, d'après des données de la DGFIP

Les collectivités ont maintenu un haut niveau de dépenses d'investissement :

Une progression continue depuis 2020 : 72,8 Md€ en 2023 pour 60.2 Md€ en 2020, soit +7% par an.

Les trois quarts des investissements sont des dépenses d'équipement (55 Md€).

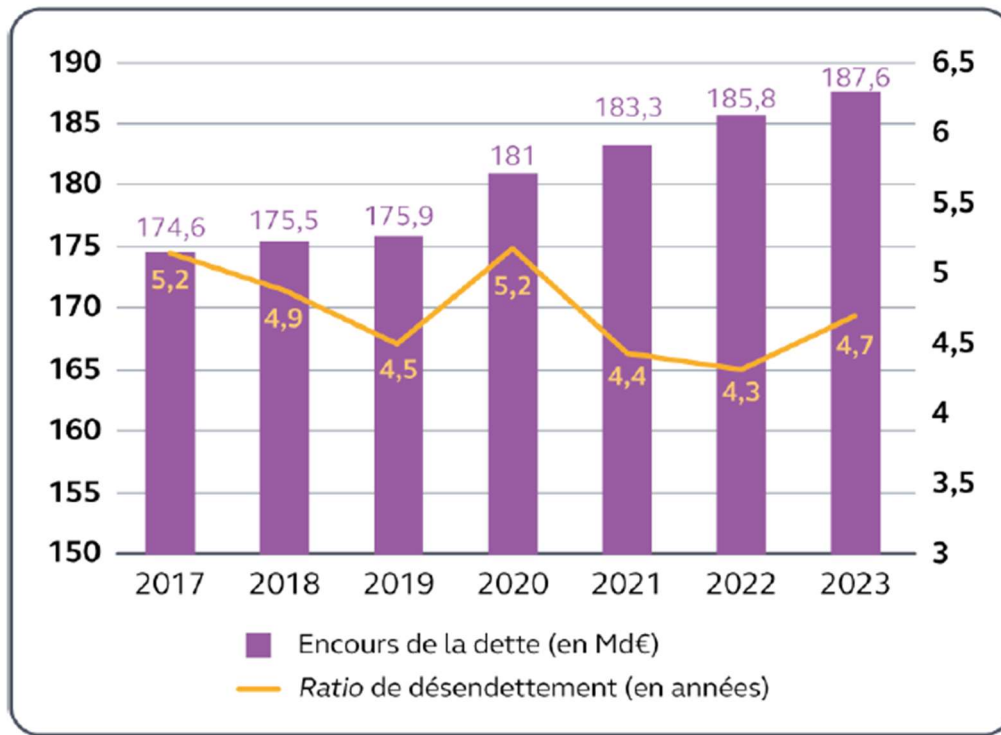
Les subventions d'équipement versées :

Elles sont stabilisées depuis quatre ans à près de 15 Md€.

Une part majoritaire des dépenses d'investissement provient des régions (8,8 Md€, soit 62 %de leurs dépenses), qui viennent en soutien des investissements des autres collectivités.

- L'endettement des collectivités

Endettement financier en (Md€) et *ratio* de désendettement (en années)
des collectivités entre 2017 et 2023



Source : Cour des comptes, d'après des données de la DGFîP

L'autofinancement, constitué de l'épargne nette et des recettes réelles d'investissement (fonds de compensation de la TVA et subventions à l'investissement notamment) permet chaque année de couvrir une part prépondérante des dépenses d'investissement. Il n'y suffit cependant pas. Les collectivités doivent recourir à l'emprunt pour couvrir leur besoin de financement.

L'emprunt (besoin de financement (18,3 Md€)) a baissé légèrement par rapport à celui des trois années précédentes (il s'élevait à 18,9 Md€ en 2022).

L'encours de la dette des collectivités est resté quasiment stable à 187,6 Md€ (+ 1,8 Md€, soit + 1 %).

Compte tenu de la hausse du taux d'intérêt moyen sur cet encours (de 2 % à 2,5 %), la charge en intérêts de la dette, qui constitue une charge de fonctionnement, a en revanche augmenté (soit + 1 Md€ ou + 28,8 % par rapport à 2022).

Le ratio de désendettement est en moyenne de 4,7 ans en 2023.

c. Mesures initialement prévues au sein du premier PLF 2025 pour les collectivités locales

La Loi de Finances 2025 n'ayant toujours pas été adoptée suite à la censure du gouvernement, la Loi spéciale de finances, adoptée le 18 décembre 2024, garantit le versement de la DGF et le prélèvement des recettes au profit des collectivités territoriales.

Lors de la présentation du premier projet de loi des finances 2025, les collectivités locales devaient contribuer à la baisse du déficit public à 5% du PIB en fournissant un effort de 5 milliards d'euros. Même si l'effort pourrait être moindre, il serait de l'ordre de 3 milliards d'euros à minima.

II. ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE DE SAINT-JEAN-DE-VÉDAS

Le budget 2025 s'efforce, malgré l'incertitude des aides publiques sur les projets, de poursuivre les actions engagées jusqu'à présent, voire de les renforcer pour favoriser nature et qualité de vie. S'adapter à l'accroissement de la population et ainsi répondre aux besoins croissants demande une offre diversifiée de services, des équipements innovants et un territoire dynamique.

a. Environnement

Contribuer à sensibiliser les plus jeunes et les moins jeunes à l'importance de la biodiversité et de la protection de l'environnement est une des orientations prioritaires.

- **Cours Oasis**

Au cours des dernières années, les cours des écoles les plus anciennes de Saint-Jean-de-Védas ont été progressivement transformées pour laisser place à des espaces, conçus pour être rafraîchissants et végétalisés, qui apportent une bouffée d'air frais, et un espace de découverte et d'appropriation de la nature pour les enfants et également pour le personnel encadrant.

- **Rénovation énergétique des groupes scolaires**

Dans la continuité des travaux réalisés à Georges Rascol et la réduction de 75% de la consommation d'énergie avec un confort incomparable pour les enfants et le personnel, les études seront lancées pour la rénovation énergétique du groupe scolaire Alain Cabrol et Louise Michel.

- **Constructions aux normes environnementales**

Désormais, toutes les constructions neuves ou rénovations de notre patrimoine intègrent des obligations fortes en termes d'économie d'énergie, de production de CO2, de gestion des déchets... comme cela est le cas par exemple pour le nouveau pôle Enfance et Jeunesse.

- **Rénovation du Domaine du Terral**

Une étude débutera en 2025 afin de valoriser ce patrimoine communal et d'en optimiser son utilisation.

b. Pôle Enfance Jeunesse

Les travaux débutés en fin d'année 2024 vont s'achever au deuxième semestre 2025.

Ce Pôle intègre le Relais Petite Enfance, le Lieu d'Accueil Enfants Parents, le Point Information Jeunesse, pour 11/25 ans et l'Espace Jeunes, pour les 11/17 ans, deux espaces : les 11/13 ans et les 14/17 ans, une permanence de la PMI et une antenne de la Mission locale des Jeunes.

Exemplaire en terme environnemental : confort d'usage, choix des matériaux, gestion des déchets, choix pertinents des essences végétales... ce nouveau Pôle s'inscrit en outre dans la démarche Bâtiment Durable Occitanie (BDO), avec performances vis-à-vis du bio climatisme, des matériaux bio-performants, du confort d'été, des performances énergétiques...

c. Création d'un Pumptrack et d'un circuit Mobi'Ludique

En 2025, le projet de création d'un Pumptrack et d'un circuit Mobi'Ludique permettra de développer l'apprentissage du vélo aux plus jeunes. Il sera situé au niveau du complexe sportif de la Parre et complètera les installations déjà existantes sur ce secteur.

d. Mobilité

L'aménagement d'allées dédiées aux personnes à mobilité réduite dans le parc du Terral se poursuivra également en 2025 afin de le rendre accessible à tous.

La priorité sera aussi donnée dans tous les projets de requalification de l'espace public à une meilleure prise en compte des piétons, vélos et personnes à mobilité réduite afin d'éviter au maximum les conflits d'usage. C'est ainsi qu'une première étape a été engagée avec le passage de la ville à 30km/heure.

En fin d'année, la commune devrait compter sur une offre de transport supplémentaire avec la mise en service de la ligne 5 du tramway desservant notamment le secteur de la Fermaude.

e. Sécurité

Outre le renforcement progressif des effectifs de la police municipale au regard de l'évolution démographique constatée, le déploiement de la vidéo-protection se poursuit. Des actions de sensibilisation sont aussi proposées (Savoir rouler à vélo, Gestes qui sauvent...).

Une attention particulière est aussi apportée en matière de cybersécurité.

f. Culture et associations

Soutenir le tissu associatif et poursuivre la diversité de l'offre culturelle font également partie des orientations prioritaires tout comme la transition écologique. L'objectif central de cette démarche est de préserver et d'enrichir l'offre culturelle et associative accessible

à tous les publics. En encourageant la participation citoyenne à travers ces manifestations et formations artistiques, la commune continue de renforcer le lien social et de promouvoir la diversité au sein de sa population. Cette approche s'inscrit dans une perspective de développement durable, considérant la culture et le sport comme un vecteur essentiel de bien-être individuel et collectif.

g. Extension du cimetière de l'Agniel

Malgré le travail de reprises de concessions engagé, la commune manque toujours de places dans ses cimetières. Ainsi, une extension au cimetière de l'Agniel sur la réserve foncière communale devient une nécessité. Cela sera aussi l'occasion d'actualiser le règlement intérieur des cimetières communaux.

III. PERSPECTIVES BUDGETAIRES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dans un contexte d'incertitude liée au contexte international et national et à ses conséquences, la commune de Saint-Jean- de-Vedas entend se maintenir dans sa trajectoire de maîtrise de la dépense tout en s'évertuant au mieux à favoriser l'accroissement de ses recettes budgétaires. Ainsi, sur l'exercice 2025, la ville devrait maintenir une épargne brute confortable par rapport au seuil recommandé, lui permettant de financer une partie de son programme d'investissement. De même, elle devrait conserver une capacité de désendettement très satisfaisante.

a. Recettes réelles de fonctionnement

Evolution prévisionnelle des recettes réelles de fonctionnement

Chapitre Libellé	TOTAL BP 2024	PREVISION BP 2025	EVOLUTION
013 Atténuation de charges	215 000,00 €	125 000,00 €	-41,86%
70 Produits des services	1 174 025,00 €	1 210 601,00 €	3,12%
73 Impôts et taxes	120 000,00 €	120 000,00 €	0,00%
731 Fiscalité locale	13 391 000,00 €	13 452 885,00 €	0,46%
74 Dotations, Subventions et participation	1 600 132,00 €	2 009 220,00 €	25,57%
75 Autres produits de gestion courante	700 560,00 €	553 350,00 €	-21,01%
TOTAL RECETTES GESTION COURANTE	17 200 717,00 €	17 471 056,00 €	1,57%
77 Produits spécifiques	3 000,00 €	2 000,00 €	-33,33%
TOTAL RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT	17 203 717,00 €	17 473 056,00 €	1,57%

- Chapitre 013 - Atténuations de charges : en forte diminution du fait de la baisse prévisionnelle des arrêts maladie

Ce chapitre intègre les remboursements des rémunérations au titre des arrêts maladie ou autres causes estimés et selon les éléments connus au moment de l'élaboration du présent rapport.

- **Chapitre 70 - Produits des services : pas d'augmentation**

Les recettes estimées dans ce chapitre se répartissent, entre autres, de la manière suivante :

- La participation des familles MPE, ALP, ALSH et Centre Jeunesse : 985,9 k€
- La participation des familles aux écoles municipales d'art : 112,73 k€
- Les recettes générées par la billetterie du Chai du Terral : 58 k€
- Les occupations du domaine public : 30,25 k€
- Les ventes de concession cimetière : 17 k€
- Les participations au voyage des aînés : 6,72 k€

Les produits des services comptabilisés en 2024 ont été supérieurs aux prévisions avec un montant estimé fin 2024 de 1 295 k€.

- **Chapitre 73 - Impôts et taxes : stabilité**

Le Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC) : 120 k€

- **Chapitre 731 - Fiscalité locale : très faible augmentation**

Cette année encore, les taux d'imposition n'augmenteront pas conformément aux engagements pris. Sans loi de Finances au moment de l'élaboration du budget, la prévision reste prudente avec une revalorisation des bases indexées à hauteur de 1.7%.

- Impôts directs : 11 830 k€
- Droits de mutation : 796 k€
- Taxe sur les pylônes électriques : 105 k€
- Taxe sur la consommation finale d'électricité : 280 k€
- Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) : 425 k€
- Droits de place : 16,88 k€

- **Chapitre 74 - Dotations, Subventions et participations : en hausse substantielle**

Les principales recettes attendues sur ce chapitre sont :

- Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : 150 k€
- Allocations compensatrices : 402,22 k€
- Dotation de Solidarité Rurale (DSR) : 20 k€
- Dotation Nationale de Péréquation (DNP) : 2 k€
- Dotation pour la délivrance des titres sécurisés : 30 k€
- Droit à l'accompagnement financier au titre de l'abaissement de l'âge de scolarisation : 75 k€
- Prestations de service de la CAF et Bonus Territoire (toutes structures confondues) versées dans le cadre du contrat enfance jeunesse : 1 266,2 k€
- Autres dotations, subventions et participations (COMEDC, Subvention Ecole Municipale de Musique, Subvention Régionale Culture, ...) : 63,8 k€

- **Chapitre 75 – Produits spécifiques : diminution**

La baisse de 33% prévue sur ce chapitre s'explique par l'arrêt des locations au domaine du Terral (Théâtre et salles), ainsi qu'une baisse significative des prévisions de mécénat pour l'édition 2025 de Festin de Rue.

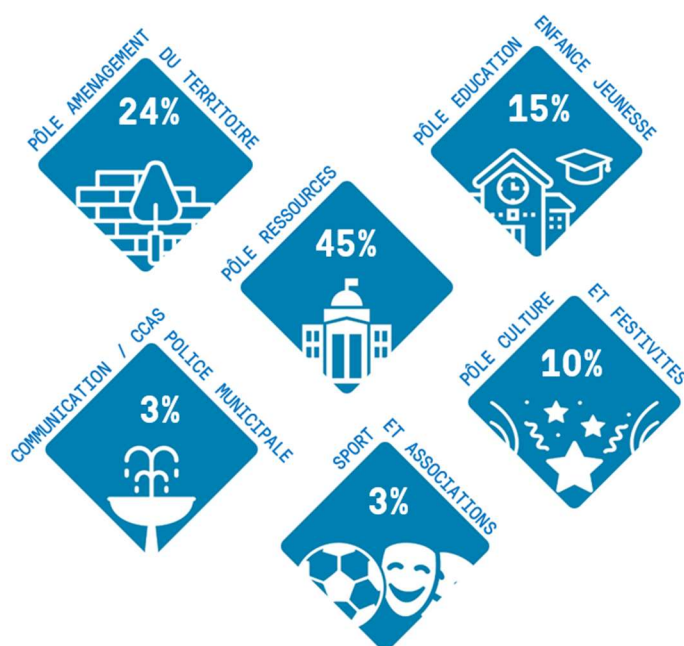
- Locations de salles : 20,35 k€
- Loyers antennes radioélectriques : 61,85 k€
- Loyer Gendarmerie : 328,95 k€
- Loyer Diocèse : 4,2 k€
- Mécénat Festin de Rue : 115 k€
- Prix Défis FFEA (Ecole Municipale de Musique) : 3 k€

b. Dépenses réelles de fonctionnement

Evolution prévisionnelle des dépenses réelles de fonctionnement

Chap	Libellé	TOTAL BP 2024	DEMANDE BP 2025	EVOLUTION
011	Charges à caractère général	3 698 158,02 €	3 689 462,00 €	-0,24%
012	Charges de personnel	10 010 000,00 €	10 160 000,00 €	1,50%
014	Atténuation de produits	962 500,00 €	1 002 610,00 €	4,17%
65	Autres charges de gestion courante	812 476,46 €	953 989,00 €	17,42%
TOTAL DEPENSES GESTION COURANTE		15 483 134,48 €	15 806 061,00 €	2,09%
66	Charges financières	243 700,00 €	201 070,00 €	-17,49%
67	Charges spécifiques	23 130,00 €	14 500,00 €	-37,31%
TOTAL DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT		15 749 964,48 €	16 021 631,00 €	1,72%

Répartition des sommes allouées par Pôle
(tous chapitres confondus hors charges de personnel) :



Le Pôle Ressources regroupe les services : Richesses Humaines, Finances/Marchés Publics/Assurances/Juridique, Informatique, Population et Prévention, Secrétariat Général.

Le Pôle Education, Enfance, Jeunesse, Loisirs regroupe les services : Accompagnement à la Petite Enfance, Maison de la Petite Enfance, Affaires scolaires, Accueils de Loisirs ALP, Centre de Loisirs (ALSH), Centre Jeunesse, Conseil Municipal Enfant et Point Information Jeunesse (PIJ).

Le Pôle Aménagement du Territoire regroupe les services : Urbanisme, Bâtiments, Espaces Verts, Entretien des bâtiments et Logistique/Festivités/Propreté.

Le Pôle Culture regroupe les services : Théâtre du Chai du Terral, Evènements, Festin de Rue, Ecole de Musique, Ecole d'Arts plastiques, mais également y est rattaché le service Protocole et Festivités.

Les autres services satellites sont : la Communication, le CCAS, la Police Municipale et le service Sports et Associations.

Détail par chapitre :

- **Chapitre 011 - Charges à caractère général : très légère baisse**

Les prévisions budgétaires 2025 se veulent raisonnables et contenues, avec une prévision constante des charges à caractère général traduisant ainsi une gestion rigoureuse de chaque poste malgré le contexte inflationniste.

Au niveau des énergies, en attente de baisse des tarifs encore inconnue, la prévision est établie sur le réalisé de 2024 à savoir :

- Electricité : 500 k€
- Gaz : 190 k€
- Eau : 60 k€

Quelques focus du chapitre 011 :

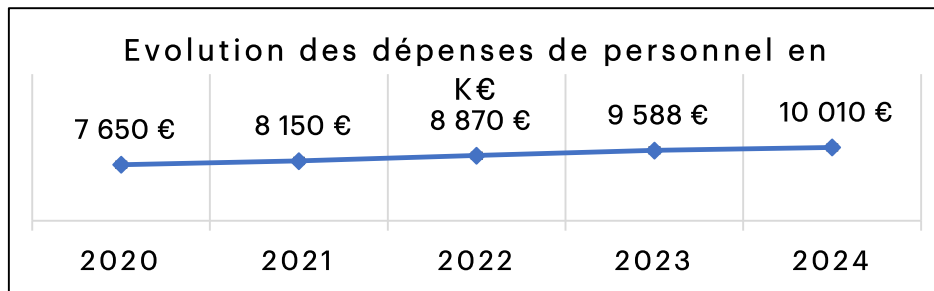
- Fourniture repas : 510.32 k€ (+6.7%)
- Entretien et réparation des bâtiments : 242 k€ (+15%)
- Prestations fêtes et cérémonies : 154.6 k€ (-5%)
- Maintenances informatiques : 108 k€ (constant)
- Téléphonie : 28 k€ (-60% grâce au marché téléphonie)
- Autres charges à caractère général : 36 k€

- **Chapitre 012 – Charges de personnel : très faible augmentation**

La politique RH contribue à la qualité de service et de vie des citoyens et du personnel communal.

De 2020 à 2024, les charges ont augmenté de 30% pour répondre à :

- L'accroissement de la population (+ 24%)
- La forte inflation suite à la crise sanitaire et aux tensions internationales (+14%)



- **Chapitre 014 - Atténuation de produits**

Ce chapitre regroupe les prévisions budgétaires de la pénalité SRU et de l'Attribution de Compensation de Fonctionnement versée à Montpellier Méditerranée Métropole dans le cadre des différents transferts de compétences réalisés.

La Pénalité SRU est estimée à 181 k€.

Le montant de l'attribution de compensation de fonctionnement prend en compte l'actualisation des prix annoncée par Montpellier Méditerranée Métropole selon les conditions exposée dans le rapport CLECT du 04/09/2024. Conformément à la délibération 2024-102 du conseil municipal, le montant prévisionnel retenu pour 2025 est de 818,11 k€.

Les autres charges du chapitre 014 s'élèvent à 3.5 k€ (Autres restitutions au titre des dégrèvements sur contributions directes).

- **Chapitre 65 - Autre charges de gestion courante : à la baisse**

Les principales charges prévues au chapitre 65 sont :

- Indemnités des élus : 179,75 k€
- Subvention SERM (délibération 2024-079) : 163 k€ au titre de la participation pour réalisation de logements sociaux. Cette somme viendra neutraliser du même montant notre pénalité payée à l'Etat pour les années 2026 à 2029 et réduira la participation communale à l'équilibre de la ZAC des montants versés
- Subvention un Toit pour Tous (Délibération 2024-081) : 68 k€ : pour ce projet, la commune avait octroyé, par délibération n°2016-89 du 8 décembre 2016, une subvention de 68 k€. Ce montant devait être déduit des pénalités appliquées à la Commune de Saint-Jean-de-Védas au titre de la loi SRU. La Société Anonyme d'HLM Un Toit pour Tous a informé la collectivité que le projet avait été modifié suite à certaines difficultés techniques. Passant de 26 logements sociaux collectifs à 23
- Contribution au fonctionnement de l'EID : 21 k€
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 57 k€
- Participation aux frais de scolarité Ecole privée sous contrat St Jean Baptiste : 113,72 k€
- Dépenses liées aux contentieux : 89 k€
- Bourse BAFA, Bourse Initiative jeunes, Opération Argent de poche : 15 k€

- Subvention de fonctionnement au CCAS : 40 k€
- Subvention aux associations : 170,6 k€

- **Chapitres 66 – Charges Financières**

Les charges financières sont développées dans l'analyse de la dette au Chapitre VII du présent rapport.

Globalement les charges réelles de fonctionnement 2025 augmentent de +1.7% pour une inflation du même ordre.

IV. POLITIQUE ET EVOLUTION DES RESSOURCES HUMAINES

a. Politique de gestion RH

La masse salariale représentera 49 % des dépenses totales de fonctionnement de la collectivité en 2025 soit 10 160 000 € et 63 % de ses dépenses réelles. Les dépenses de personnel seront en évolution de + 1.5 % par rapport au budget total 2024.

Outre le Glissement Vieillesse et Technicité, l'évolution de la masse salariale 2025 s'explique par :

- L'augmentation (+1%) du taux de cotisation d'assurance maladie des agents affiliés à la CNRACL (34 400€/an) ;
- L'impact sur une année pleine du poste de technicien au sein du pôle Aménagement du territoire ;
- La poursuite de l'augmentation des effectifs de la filière Police Municipale (78 000€)
- Certains agents travaillant depuis plusieurs années au sein de la collectivité étaient dans des situations contractuelles précaires. Dans le but de résorber ces situations et d'offrir une stabilité aux agents concernés, plusieurs régularisations sont intervenues depuis 2021 et se poursuivront en 2025 ;
- La poursuite de la revalorisation du régime indemnitaire à travers la mise en place progressive du RIFSEEP initiée en juillet 2023 et l'application du nouveau dispositif pour la filière Police Municipale.

Les objectifs visés par la politique de gestion de ressources humaines s'inscrivent dans les priorités suivantes :

- Assurer un pilotage de la masse salariale de manière à veiller à l'optimisation des moyens,
- Adapter les services municipaux aux priorités municipales, aux besoins des citoyens-usagers et aux évolutions de notre temps.

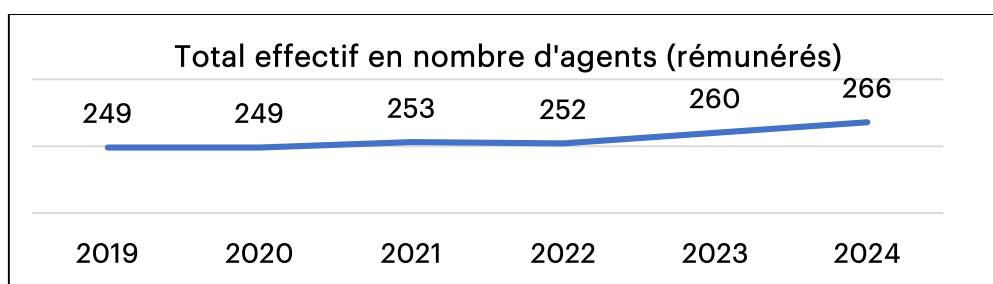
Pour atteindre ces objectifs, l'activité RH doit porter tant sur les évolutions immédiates (opportunité de remplacer tout départ définitif, favoriser la mobilité interne, recours aux remplacements et aux contractuels pour accroissement temporaire/saisonnier

d'activités) qu'à moyen terme (besoins en formation, anticipation des profils d'agents recherchés au regard de l'évolution des besoins, ...).

Dans le même temps, il convient de poursuivre l'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail des agents, levier de lutte contre l'absentéisme.

b. Structure des effectifs

La structure des effectifs et l'évolution des effectifs communaux :



Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Titulaires	130	128	134	150	155	156
Non Titulaires	119	121	119	102	105	110
Total effectif	249	249	253	252	260	266

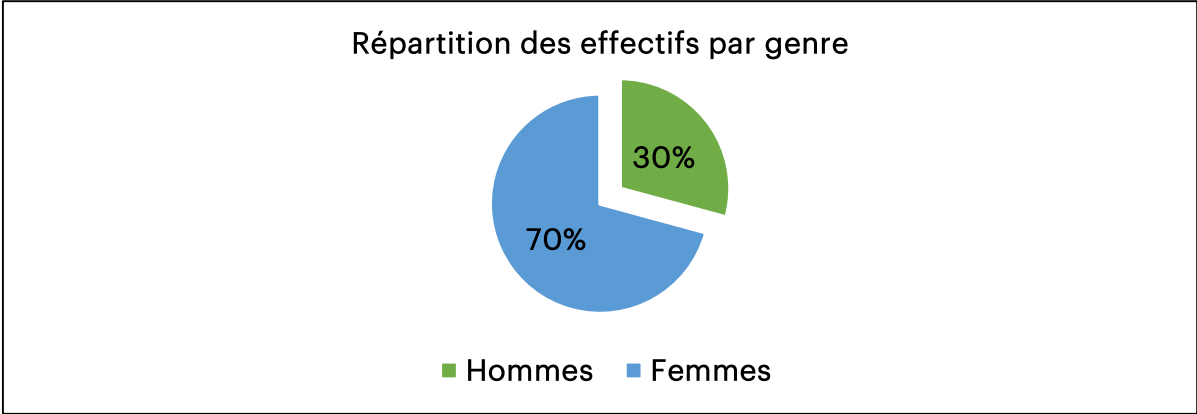
Total des effectifs en ETP (rémunérés au 31/12) :

Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Total effectif ETP	182.09	189.14	222.23	219.35	212	222.62

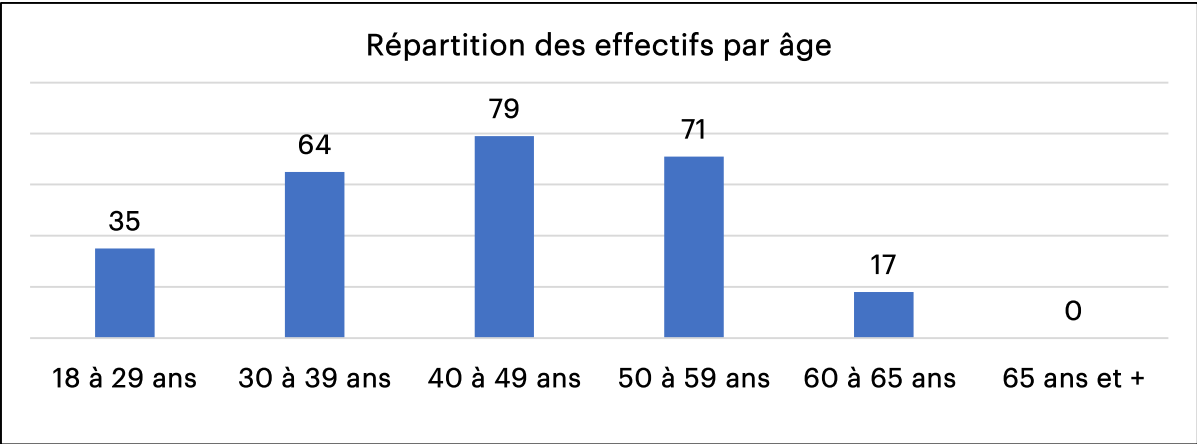
L'augmentation des effectifs est surtout liée aux filières technique et culturelle où des postes étaient vacants ; faute de profils adéquats et qui ont, de ce fait, été pourvus. Cette augmentation est à relativiser : le nombre de contractuels fluctue constamment. En effet, la collectivité continue de mener une gestion au plus près des besoins au quotidien. Certains agents ont vu leur quotité de travail augmenter afin de répondre aux besoins des usagers tout en déprécarisant certaines situations.

De nouveaux arrêts de longue durée et la prolongation de ceux déjà existants ont ponctué 2024. Il faut noter également certains départs à la retraite d'agents qui étaient en arrêt depuis de longs mois.

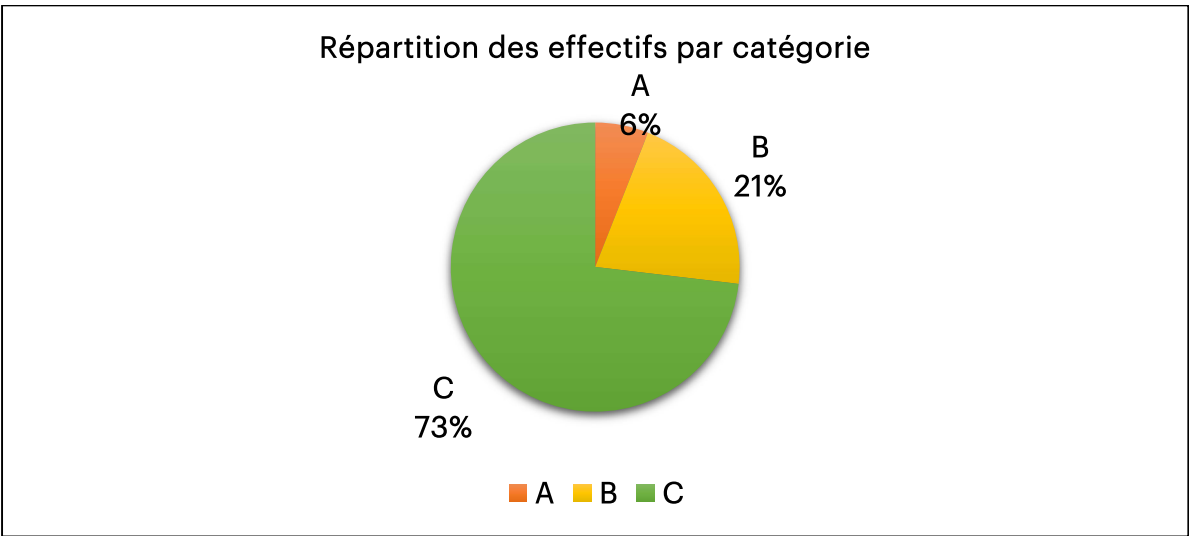
Le recrutement sur des profils experts restent compliqués compte tenu du nombre restreint de candidats.



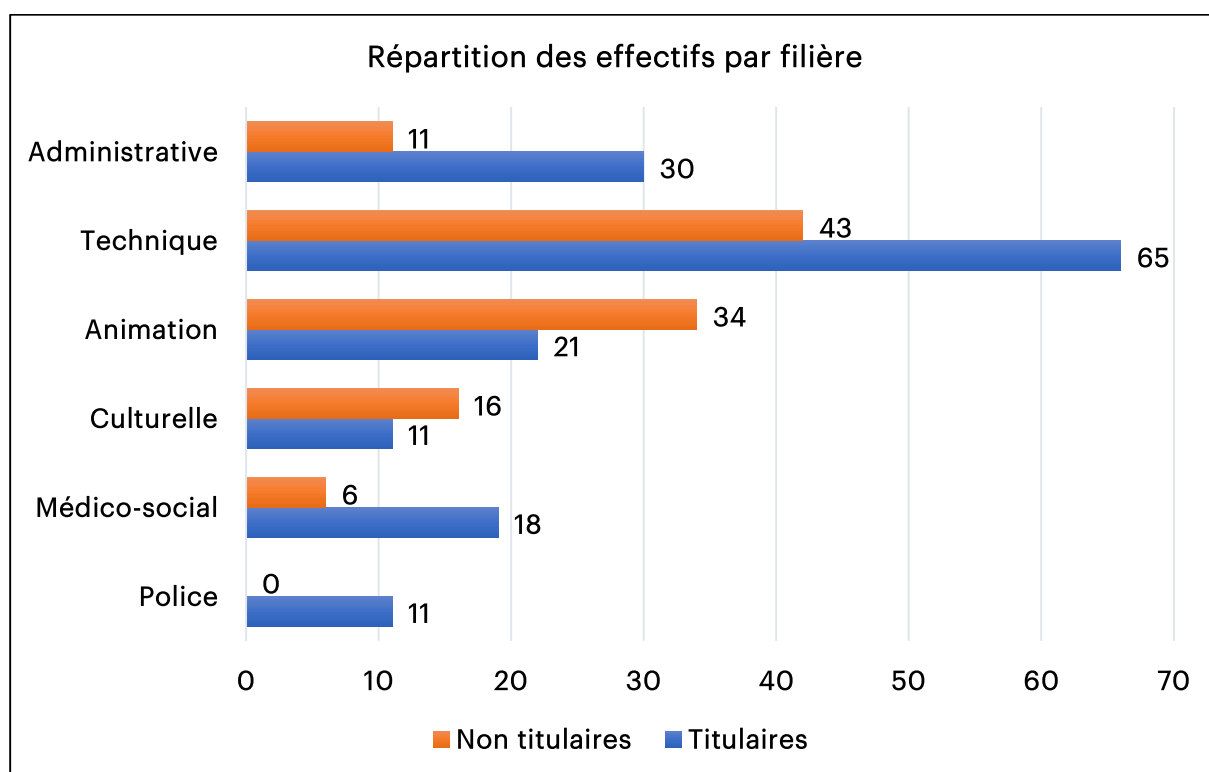
Les agents féminins sont majoritaires au sein de la collectivité avec une forte présence dans les filières sanitaire/sociale, administrative et technique.



33% de l'effectif de la collectivité a plus de 50 ans soit 88 agents ; le vieillissement des agents est à prendre en compte dans le cadre de la gestion prévisionnelle des emplois et des effectifs (départs en retraite, mesures de prévention des risques professionnels (usure professionnelle, restrictions médicales, aménagement de poste...)).



Les agents occupant un emploi de catégorie C sont largement majoritaires.



La filière technique est celle qui est la plus fortement représentée obligeant la collectivité à travailler en amont sur la prévention de l'usure physique professionnelle : les agents de cette filière sont affectés dans différents services de la commune : services technique, scolaire (agents entretien), culturel et informatique.

c. Durée effective du travail

Depuis 2016, les agents de la collectivité travaillent 1607 heures par an conformément à la durée légale du travail.

Dans la collectivité, la durée hebdomadaire du travail est de 35 heures mais selon les spécificités et nécessités de chaque service, elle peut être supérieure entraînant ainsi l'acquisition de jours de RTT selon la durée retenue :

- 36 heures : 6 jours de RTT libres par an pour tous les agents non annualisés sur un emploi à temps complet ;
- 39 heures : 23 jours de RTT libres par an pour les agents non annualisés à temps complet occupant un emploi administratif quelle que soit la filière, ainsi que les agents des services techniques.

Les agents ayant un temps de travail annualisé sont à 35 heures par semaine.

En outre, les agents non annualisés à temps complet occupant un poste de travail administratif, ainsi que les agents des services techniques peuvent bénéficier d'un

aménagement de leur temps de travail de façon optionnelle, sous réserve du fonctionnement et de la continuité du service et selon les modalités suivantes :

- Un cycle hebdomadaire de 35 heures sur 4 jours ou 4.5 jours soit 1 ou ½ journée d'aménagement fixe par semaine ;
- Un cycle hebdomadaire de 36 heures sur 4.5 jours soit ½ journée d'aménagement fixe par semaine ;
- Un cycle hebdomadaire de 39 heures sur 5 jours suivi d'un cycle hebdomadaire de 31 heures sur 4 jours ;
- Un cycle hebdomadaire de 39 heures sur 4.5 jours soit une demi-journée d'aménagement fixe par semaine.

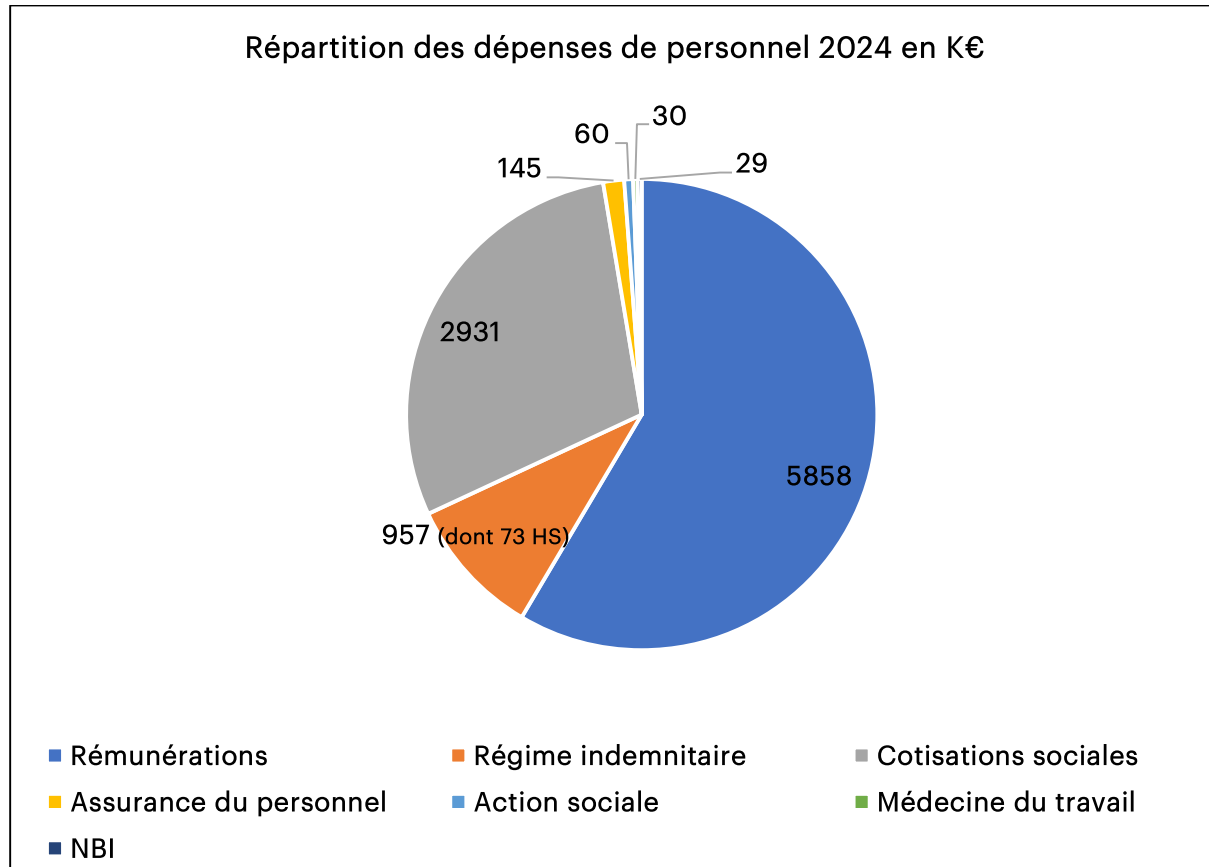
d. Avantages sociaux et en nature

La municipalité a également mis en œuvre des décisions permettant de renforcer sa politique d'action sociale en proposant d'adhérer depuis le 1er janvier 2022 à deux contrats collectifs couvrant les risques santé et prévoyance et en versant une prime pour les agents partant en retraite.

Le contrat prévoyance a d'ailleurs été renouvelé avec prise d'effet au 1er janvier 2025.

Le directeur général des services bénéficie d'un avantage en nature qui se traduit par la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

e. Evolution et répartition des dépenses de personnel



f. Focus sur l'absentéisme

Au regard des chiffres du RSU, au cours des 3 dernières années (2021 à 2023), le taux d'absentéisme global, tout confondu sur emploi permanent (contractuels et titulaires) a diminué, passant de 10.54% en 2021 à 9.80% en 2023.

Il convient de souligner que :

- Taux compressible (= maladies ordinaires + accidents de travail) : de 6.96% en 2022 à 4.81% en 2023 ;
- Taux d'absentéisme médical (= toutes absences pour motif médical) : de 9.37% en 2022 à 8.80% en 2023 ;
- Taux d'absentéisme global (= toutes absences dont ASA et congés maternité/paternité) : de 10.20% en 2022 à 9.80% en 2023.

V. PERSPECTIVES BUDGETAIRES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Evolution prévisionnelle des dépenses d'équipement

Chap	Libellé	TOTAL BP 2024	DEMANDE BP 2025
20	Immobilisations incorporelle	81 565,60 €	10 800,00 €
204	Subventions d'équipement versées	851 687,36 €	757 060,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 879 387,32 €	857 730,00 €
TOTAL DES SERVICES		2 812 640,28 €	1 625 590,00 €
202102_	CENTRE JEUNESSE	2 250 000,00 €	3 781 631,35 €
202103_	COURS OASIS	850 000,00 €	163 425,81 €
202106_	TENNIS	1 380 049,35 €	137 361,13 €
202109_	MAISON DE LA NATURE	436 000,00 €	382 000,00 €
202201_	HALLES GYMNIQUES ROQUE FRAISSE	25 000,00 €	10 000,00 €
202202_	DECRET TERTIAIRE	217 905,31 €	150 000,00 €
202301_	POLITIQUE AGROENVIRONNEMENTALE	76 000,00 €	60 000,00 €
202302_	EXTENSION VIDEOPROTECTION	100 000,00 €	65 000,00 €
202401_	DOMAINE DU TERRAL	25 000,00 €	117 000,00 €
202402_	REALISATION PARC MOBI'LUDIQUE ET PUMPTRACK	200 000,00 €	246 000,00 €
202403_	RENOVATION GROUPE SCOLAIRE CASSIN/CABROL	100 000,00 €	185 500,00 €
202501_	RENOVATION LOGEMENTS GENDARMERIE		250 000,00 €
202502_	RENOVATION GROUPE SCOLAIRE L MICHEL		145 000,00 €
202503_	EXTENSION CIMETIERE AGNIEL		60 000,00 €
TOTAL DES OPERATIONS		5 659 954,66 €	5 752 918,29 €
TOTAL DEPENSES EQUIPEMENT		8 472 594,94 €	7 378 508,29 €

a. Investissement des services

Les prévisions d'investissement des services servent à l'achat de nouveau matériel ou au renouvellement de biens devenus obsolètes ; ce qui permettra une amélioration du service public rendu.

Ainsi, sur l'exercice 2025, cela représente **344.5k€** avec notamment le changement du serveur informatique pour 110 k€ avec l'appui d'Hérault Ingénierie et le renouvellement de caméras de vidéoprotection hors service pour 15 k€. Une enveloppe est également ouverte pour 219.5 k€ afin de prévoir le renouvellement de mobilier et matériels divers des services et des écoles.

Au niveau des bâtiments, les dépenses prévues s'élèvent à **524 k€** avec principalement :

- Leur mise en conformité suite aux rapports rendus en lien avec le Décret Tertiaire sur les bâtiments publics suivants :
 - Maison de la Petite enfance : 15 k€
 - Groupe scolaire Jean d'Ormesson : 24.9k€
- Des travaux d'amélioration énergétique et/ou sécurité (électricité, isolation, toiture, huisseries, ...) permettant la préservation des bâtiments et l'optimisation des consommations énergétiques : 125.6 k€
- L'installation d'ombrières au groupe scolaire Jean d'Ormesson : 103.5 k€
- L'aménagement du parking du complexe Etienne VIDAL : 45 k€
- L'aménagement de bâtiments modulaires/préfabriqués pour la gendarmerie : 85 k€
- Autres dépenses d'équipement des bâtiments : 125 k€

Au chapitre 204 (Subventions d'équipement versées) sont inscrites les prévisions de l'Attribution de Compensation d'Investissement pour 257 k€ et du Fonds de Concours prévisionnel 2025 pour 500 k€.

b. Grands Projets

Les crédits budgétaires prévus en 2025 des Grands Projets gérés en Autorisation de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP) sont les suivants :

PROJET	Autorisation de Programme	Crédits de Paiement consommés antérieurs	Crédits de Paiement consommés 2024	Crédits de Paiement 2025	Crédits de Paiement 2026	Crédits de Paiement 2027	SUBVENTIONS NOTIFIEES
POLE ENFANCE JEUNESSE	4 960 000 €	175 162 €	1 003 207 €	3 781 631 €			585 000 €
COURS OASIS	1 855 700 €	867 628 €	824 646 €	163 426 €			1 141 440 €
REHABILITATION ET COUVERTURE 3 COURTS TENNIS	2 303 200 €	994 951 €	1 170 888 €	137 361 €			763 611 €
MAISON DE LA NATURE - PARC DU TERRAL	800 000 €	129 434 €	108 €	382 000 €	288 458 €		- €
HALLES GYMNIQUES	4 000 000 €	1 752 €	- €	10 000 €	1 000 000 €	2 988 248 €	- €
VIDEOPROTECTION	250 000 €	4 308 €	93 416 €	65 000 €	87 276 €		15 714 €
TOTAL	14 168 900 €	2 173 235 €	3 092 265 €	4 539 418 €	1 375 734 €	2 988 248 €	2 505 765 €

Le total Crédits de Paiement 2025 s'élève à **4 539 k€**.

Hors AP/CP, les Grands Projets de 2025 sont :

- La poursuite des études dans le cadre du **Décret Tertiaire** ainsi qu'une enveloppe pour les travaux en lien : **150 k€** ;
- La **Politique Agro-environnementale** pour **60 k€** (acquisition de terrains en zone naturelle et agricole : 40 k€/ études pour parcelles « biens sans maître » : 20 k€) ;
- La rénovation du **Domaine du Terral** (toiture et travaux d'urgence en lien avec le rapport rendu des études structurelles du Décret Tertiaire) : **117 k€** ;
- La création d'un **Pumptrack** et d'un **Parc Mobi'Ludique** (délibération 2025-017) : **246 k€** ;
- Les études concernant la **rénovation du Groupe Scolaire Cassin/Cabrol** suite au rapport du Décret Tertiaire : **185.5 k€** ;
- Les études concernant la **rénovation du Groupe Scolaire Louise Michel** suite au rapport du Décret Tertiaire : **145 k€** ;
- Les études et les travaux concernant la **rénovation des logements de la Gendarmerie** suite au rapport du Décret Tertiaire : **250 k€** ;
- Les études de conception pour l'**Extension du cimetière de l'Agniel** : **60 k€**.

Le total de ces projets hors AP/CP s'élève pour 2025 à **1 213.5 k€**

Total des dépenses d'équipement prévisionnels en 2025 : 7 378 k€

- | | |
|----------------------------------|------------|
| • Investissements des services : | 344.5 k€ |
| • Travaux bâtiments : | 524 k€ |
| • Projets hors AP/CP en 2025 : | 1 213.5 k€ |
| • Projets en AP/CP en 2025 : | 4 539 k€ |
| • Attribution de compensation : | 257 k€ |
| • Fonds de concours : | 500 k€ |

c. Financement de la section d'investissement

L'essentiel des subventions des grands projets ayant déjà été notifiées et sans loi de Finances 2025 fixant les critères d'aide que l'Etat accordera aux collectivités, la section d'investissement ne pourra compter en 2025 que sur son autofinancement réparti comme suit :

- Excédent de fonctionnement capitalisé : 4 243 k€
- Virement de la section de fonctionnement : 3 728 k€
- FCTVA : 360 k€
- Dotation aux amortissements : 952 k€

Un emprunt d'équilibre est à prévoir à hauteur de 1 535 k€.

VI. DETTE COMMUNALE⁴

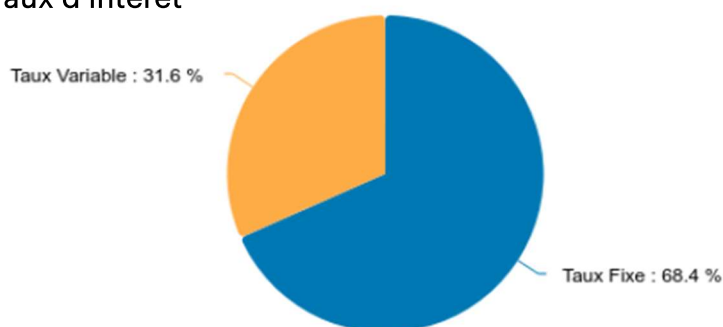
a. Structure de la dette

La collectivité dispose d'une structure de dette saine et sans risque : les emprunts en cours sont tous classés 1-A (sans risque) selon la charte Gissler.

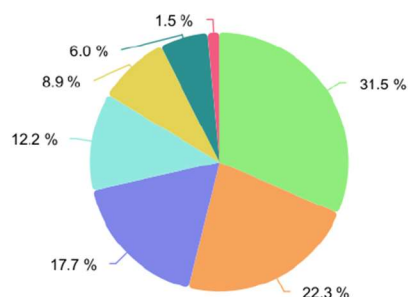
La dette se compose de 14 emprunts pour un encours total au 1er janvier 2025 égal à 7.26M€.

La répartition de l'encours entre plusieurs prêteurs permet également de sécuriser la gestion de la dette.

Répartition Taux d'intérêt



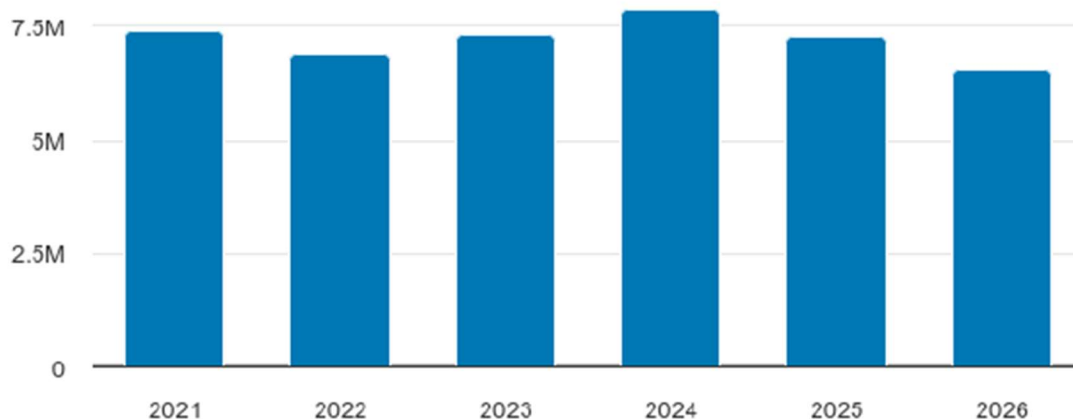
Répartition des prêteurs



Prêteur	Notation MOODYS	%	Montant
La Banque Postale	-	31,47	2 284 229,20
CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	-	22,34	1 621 592,57
DEXIA CLF	-	17,67	1 282 838,66
Crédit Mutuel	-	12,16	883 032,93
CREDIT AGRICOLE	-	8,92	647 308,19
CAISSE EPARGNE	-	5,98	433 770,07
CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES	-	1,46	106 206,50
TOTAL			7 258 978,12

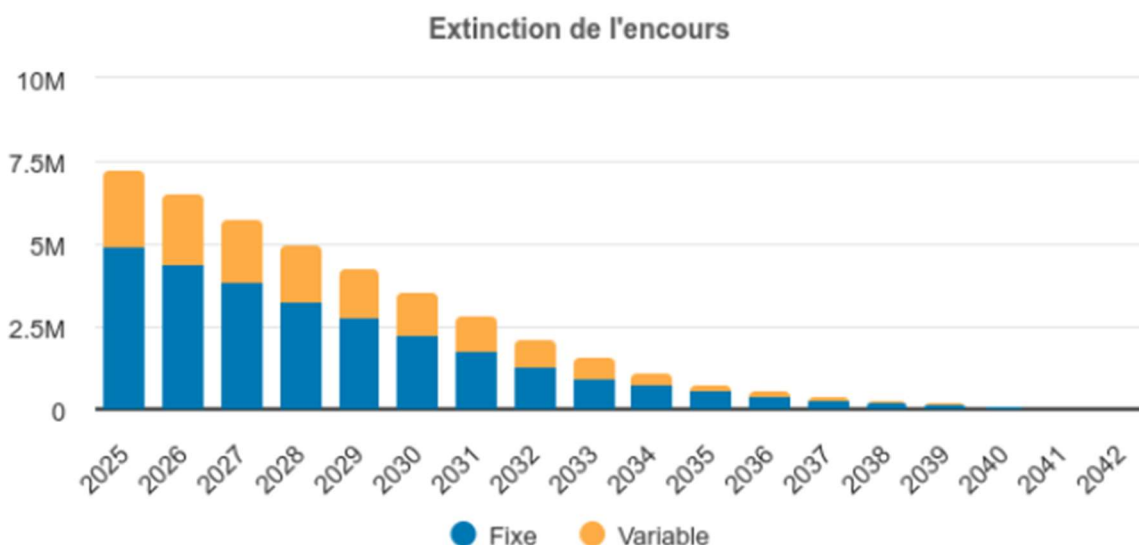
⁴ Source Seldon Finances

Evolution de l'encours depuis 5 ans en début d'exercice



La durée de vie résiduelle moyenne est de 10 ans, ce qui correspond à une maturité d'emprunt très largement adaptée à la nature des investissements portés par ces financements.

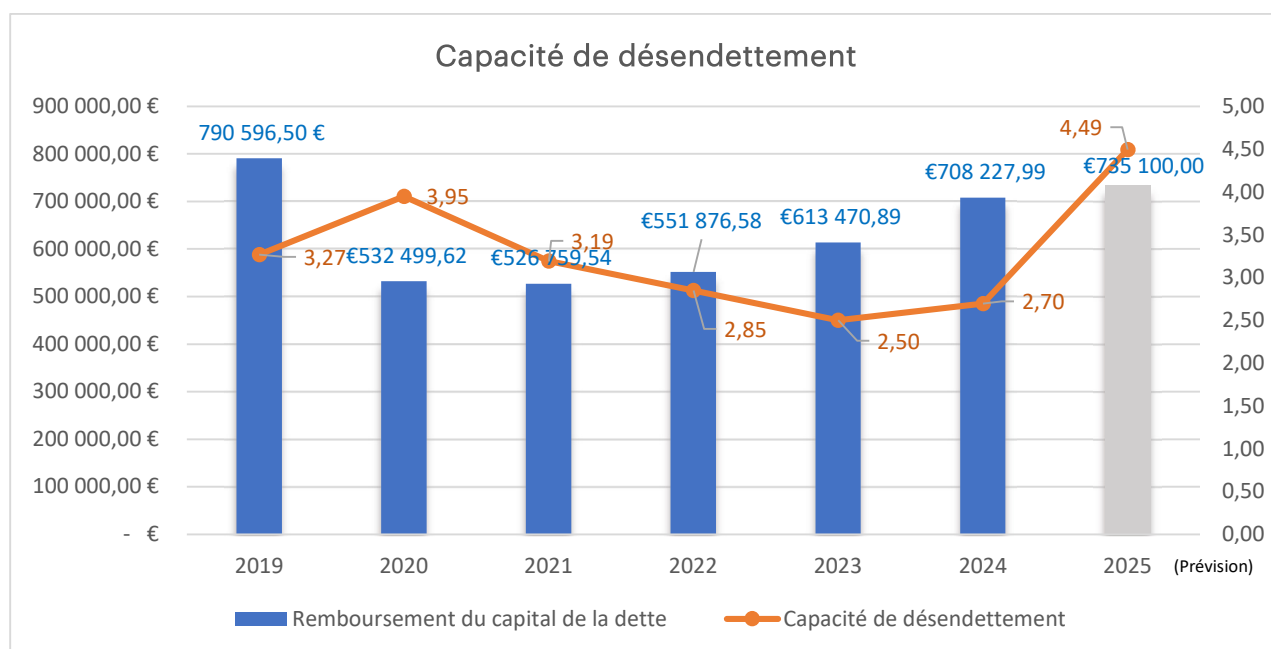
b. Extinction de la dette



c. Capacité de désendettement

Exprimée en nombre d'années, la capacité de désendettement (dette au 31/12 rapportée à l'épargne brute) est un indicateur qui permet de savoir en combien d'années une collectivité peut rembourser sa dette si elle utilise pour cela la totalité de son épargne brute. A mesure que le nombre d'années augmente, cela indique que la situation financière de la collectivité se dégrade. Le seuil de vigilance communément admis est fixé à 12 ans.

Au 31/12/2024, la capacité de désendettement de la ville est inférieure 3 ans, avec un taux d'épargne brute de 15.2%, ce qui traduit une très bonne situation financière de la collectivité.



VII. SYNTHÈSE DES GRANDES MASSES BUDGÉTAIRES

Le budget 2025 sera voté avec l'affectation des résultats de l'exercice 2024 constaté au compte administratif.

a. Résultats de clôture de l'exercice 2024

		Dépenses	Recettes	Solde
Section de Fonctionnement	Résultat de l'exercice 2024	15 839 937,90 €	17 761 291,16 €	+1 921 353,26 €
	Résultat antérieur reporté	- €	5 434 093,77 €	+5 434 093,77 €
Résultat de Fonctionnement cumulé				+7 355 447,03 €
Section d'Investissement	Résultat d'exécution 2024	5 971 086,40 €	3 848 698,90 €	-2 122 387,50 €
	Résultat de clôture 2023	2 120 397,07 €	- €	-2 120 397,07 €
Solde d'exécution d'Investissement				-4 242 784,57 €
RAR 2024	Section d'investissement	516 659,69 €	2 121 318,27 €	+1 604 658,58 €
Résultat d'Investissement cumulé				-2 638 125,99 €

A la lecture de ces résultats, il est constaté que :

- Le résultat cumulé de la section de fonctionnement est excédentaire (+ 7 355 447, 03 €) ;
- Le solde d'exécution de la section d'investissement est lui déficitaire (- 4 242 784,57 €) ;
- Le solde des restes à réaliser de l'année est positif (1 604 658,58 €) ;
- Le besoin de financement de la section d'investissement (solde cumulé d'investissement auquel il convient d'ajouter le solde des restes à réaliser) s'établit à 2 638 125,99 €.

Conformément à la réglementation le résultat dégagé par la section de fonctionnement devra prioritairement couvrir ce besoin de financement. Le reliquat du résultat sera affecté librement en report de la section de fonctionnement ou bien en réserve de la section d'investissement.

Dans le cadre du budget primitif 2025, il sera proposé l'affectation suivante :

- 4 242 784,57 € en réserve au compte 1068 ;
- 3 112 662,46 € en report de fonctionnement au compte 002.

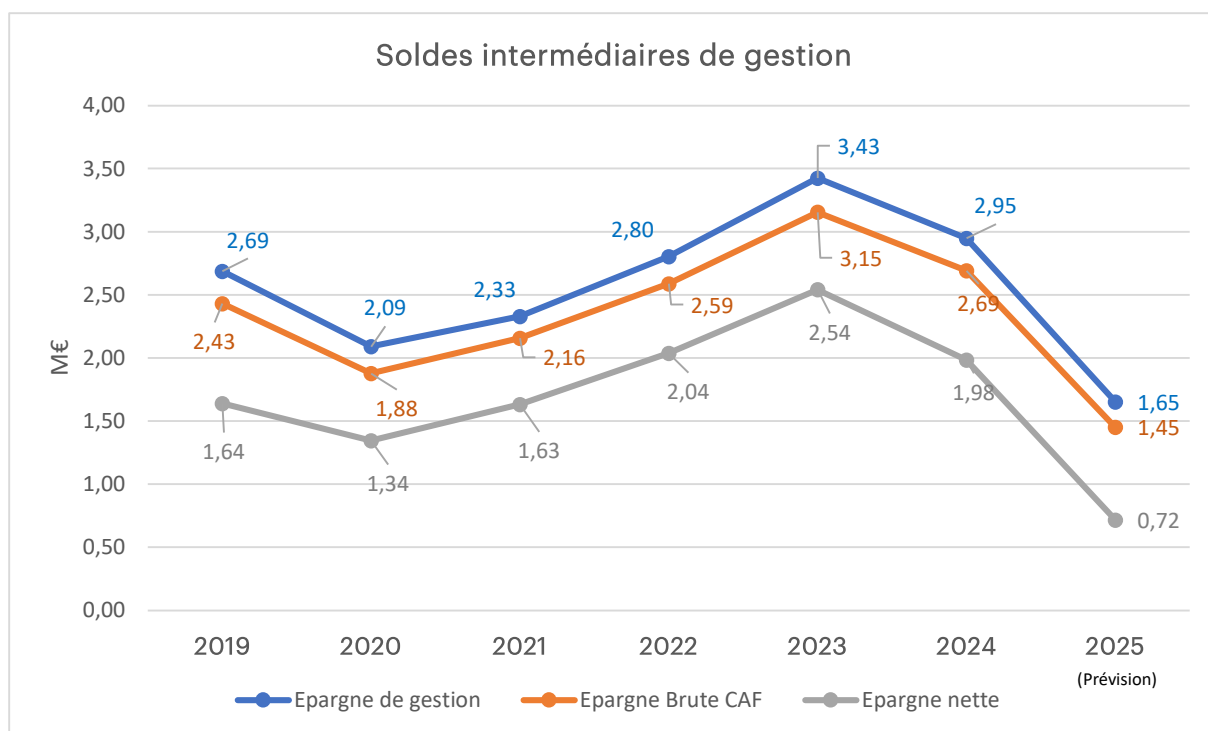
b. Synthèse de la prévision budgétaire 2025

Les prévisions budgétaires 2025 s'élèvent, toutes sections confondues, à 33 840 651,01 € et se répartissent de la manière suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 20,70 M€	RECETTES DE FONCTIONNEMENT 20,70 M€
CHARGES A CARACTERE GENERAL 3,7 M€	ATTENUATIONS DE CHARGES 0,12 M€
CHARGES DE PERSONNEL 10,16 M€	PRODUITS DES SERVICES 1,21 M€
ATTENUATION DE PRODUITS 1 M€	IMPOTS ET TAXES 0,12 M€
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES 0,95 M€	FISCALITE LOCALE 13,45 M€
CHARGES FINANCIERES 0,20 M€	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATION 2,01 M€
AUTRES CHARGES FINANCIERES 0,01 M€	AUTRES PRODUITS DE GESTION 0,55 M€
OPERATIONS D'ORDRE 0,95 M€	OPERATIONS D'ORDRE 0,12 M€
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT 3,73 M€	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE 3,11 M€
DEPENSES D'INVESTISSEMENT 13,14 M€	RECETTES D'INVESTISSEMENT 13,14 M€
DEPENSES D'EQUIPEMENT 7,38 M€	EMPRUNT D'EQUILIBRE 1,54 M€
REMBOURSEMENT CAPITAL DETTE 0,73 M€	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES 0,41 M€
OPERATIONS D'ORDRE 0,12 M€	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE 4,24 M€
OPERATIONS PATRIMONIALES 0,15 M€	OPERATIONS D'ORDRE 0,95 M€
RESTES A REALISER 0,52 M€	OPERATIONS PATRIMONIALES 0,15 M€
SOLDE D'EXECUTION INVESTISSEMENT 4,24 M€	RESTES A REALISER 2,12 M€
	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 3,73 M€

c. Autres indicateurs d'équilibre financiers

La présente partie aborde les principaux indicateurs d'équilibre financier que sont l'épargne de gestion, l'épargne brute et l'épargne nette.



L'Épargne brute ou Capacité d'Autofinancement (CAF) : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.

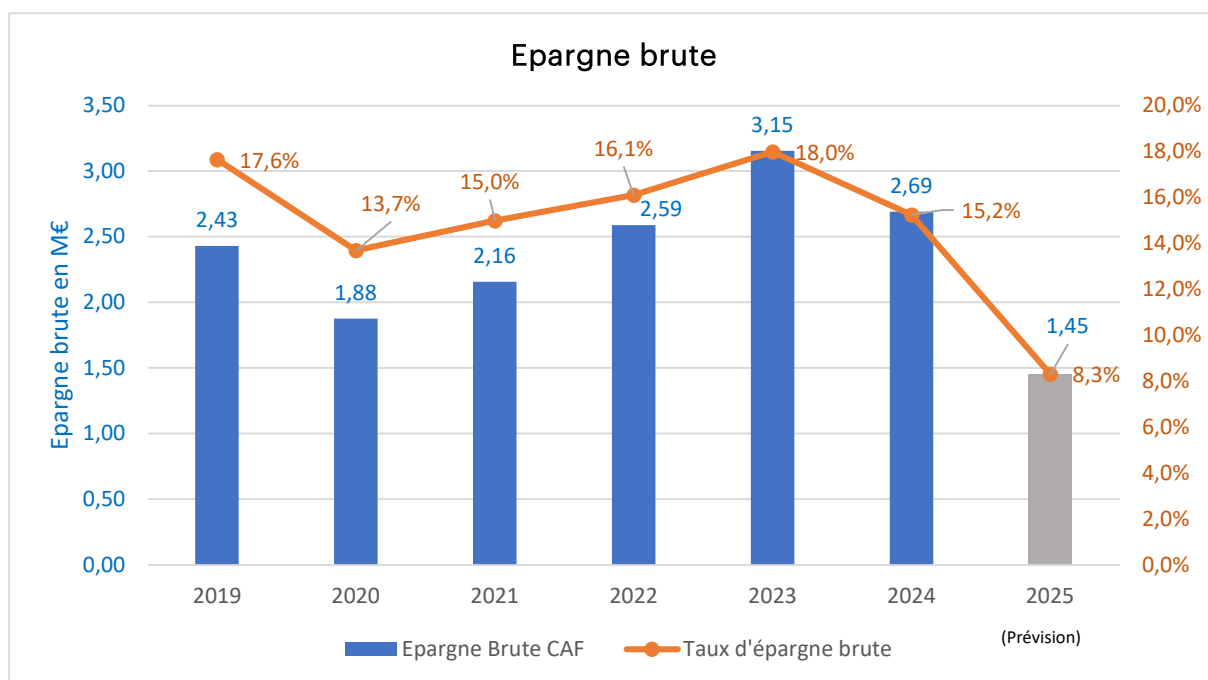
Il s'agit de l'un des indicateurs les plus pertinents pour apprécier la santé financière d'une collectivité puisqu'il mesure à la fois les marges de manœuvre et la capacité à investir. En 2024, l'épargne brute de la Ville reste, à un niveau satisfaisant (2.69M€).

L'Épargne nette : épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette.

L'épargne nette en 2024 s'élève à près de 1,98M€, permettant ainsi de financer une partie des dépenses d'équipement.

L'Épargne de gestion : correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

Ces indicateurs montrent que la commune dispose de marges pour investir ou renforcer certaines politiques publiques au bénéfice des Védasiens.



CONCLUSION

Malgré les crises et les incertitudes qui ont marquées les dernières années, la commune de Saint-Jean-de-Védas a su faire montre de résilience de par la gestion rigoureuse de ses finances. Cela lui permet d'afficher une bonne situation financière qui tend à se pérenniser tout en investissant dans des projets structurants et en répondant aux besoins des Védasiens.

Toutefois au regard de la conjoncture actuelle et des restrictions budgétaires annoncées, il faudra continuer à optimiser les dépenses et les recettes pour maintenir les marges de manœuvre ; le projet de budget 2025 étant ainsi nécessairement construit sur des hypothèses prudentes.